



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit février à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du plateau.

Présents : Mesdames et Messieurs Vanessa BAPST, Alain BOURQUENEZ, Arnaud CHAILLET, Emmanuel CHAMAGNE, Serge CONTINI, Julien GIRARDCLOS, Marie-Pierre MAILLOT, Benoît MARCHAND, Gilles PERRIN, Joël PRENAT

Montboutonnais présent : Monsieur Roger MAILLOT.

En préambule, deux questions sont posées par Monsieur Maillot :

- Location du second garage attenant à l'école : *le garage sera disponible début mars 2022. Il sera loué dans l'ordre des demandes déjà reçues.*
- Situation des logements situés au-dessus de l'école : *destination toujours à l'étude*

Monsieur Emmanuel CHAMAGNE est nommé secrétaire de séance.

1. Nomination d'un 2^{ème} Adjoint :

Le Maire rappelle que le nombre d'Adjoint ne doit excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. En conséquence la commune peut disposer de trois adjoints. Le Maire propose la nomination de Madame Vanessa BAPST au poste de deuxième adjoint, pour venir renforcer le travail de l'équipe municipale.

Après délibération, le conseil municipal **approuve** cette nomination avec 2 abstentions, 1 contre et 7 pour.

Madame BAPST est donc élue 2^{ème} ADJOINTE au Maire.

2. Renouvellement de la convention de contrôle des aires de jeux et agrès sportifs (CDG) :

Le Maire informe le caractère obligatoire du contrôle annuel des aires de jeux et agrès sportifs. Il est donc nécessaire de renouveler la convention triennale de contrôle signée avec le Centre de Gestion (90). A noter, l'augmentation du tarif, de 23 à 25€ /agrès (baskets, football, ...).

Le conseil municipal **approuve** à l'unanimité.

3. Reversement de la TCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) :

Le Maire rappelle que le syndicat « Territoire Energie 90 » perçoit la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) en lieu et place des communes dont la population est inférieure à moins de 2000 habitants. Il a été décidé par le comité syndical depuis 2020, de reverser 33% du montant perçu à chaque commune concernée.

Ce reversement doit préalablement faire l'objet d'une délibération du conseil municipal pour acter ce reversement.

Le conseil municipal **approuve** à l'unanimité

4. Mise en vente d'un terrain communal :

Le Maire rappelle : un certificat d'urbanisme a été déposé en février 2020 et arrêté en mai 2020 concernant la parcelle ZE 42, sise rue du Bannet.

Malgré une servitude d'utilité publique (canalisation d'eau), il propose la mise en vente de ce terrain communal d'une contenance de 6 ares 7 pour une construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **désapprouve** ce projet avec 7 contre et 3 abstentions.

5. Loi sur la Fonction Publique (1 607h) :

La loi du 6 août 2019 met fin au régime dérogatoire à la durée légale du travail soit 1607 heures. Aussi toutes les collectivités territoriales, y compris celles n'employant que des agents à temps non complet, sont tenues de définir les règles relatives à la définition et à l'aménagement du temps de travail dans le respect des conditions normatives applicables en la matière.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède au vote, soit 10 abstentions.

6. Questions diverses :

- **Contrat Weishaupt** : Le maire fait lecture de l'offre lié au contrat d'entretien « brûleur et chaudière » par la Société Weishaupt pour un montant de 391 € HT /annuel. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.
- **Participation citoyenne** : Le maire explique et présente le dispositif de participation citoyenne officiel et gratuit proposé par la gendarmerie nationale. L'ensemble du conseil municipal reste sceptique et ne souhaite pas donner suite dans l'immédiat.
- **Devis de réparation eau pluviale** : Des travaux de réparation concernant le réseau l'eau pluviale étant nécessaire 3 rue de la cité, plusieurs entreprises ont été consultées. Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces travaux. Monsieur Chamagne est en charge du suivi du dossier.

- **Elections 2022** : Le maire demande aux élus de retenir les dates suivantes :
10 et 24 avril 2022 pour les élections présidentielles et 12 et 19 juin pour les élections législatives.
- **Aménagement cour école et aire de jeux aux abords de la salle du plateau** :

En vue de dépôt de dossiers de demande de subventions (fin février 2022), plusieurs entreprises sont en cours de consultation. Le conseil municipal approuve cette proposition, faisant partie des projets communaux. Celle-ci sera inscrite au budget 2022 et réalisée en fonction de l'attribution des aides financières.
- **Le prochain conseil municipal aura lieu le mercredi 16 mars 2022 à 20h00.**

Séance levée à 23h00

Le Maire,
Gilles Perrin

